

# Commune de Générargues

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### DU BUDGET PRIMITIF 2020

#### I – Le cadre général du budget

Le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2313-1, L 3313-1 et L 5211-36) prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site Internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

La commune de Générargues compte un budget principal.

Le budget 2020 a été bâti avec la volonté :

- ▶ De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services
- ▶ De ne pas augmenter la fiscalité
- ▶ De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt

#### **Ce budget tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2019 de la Commune et de l'Eau.**

Le budget de l'eau a été dissout le 31 décembre 2019, par délibération du 10 décembre 2019 n° 201912004 selon la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi "Notre" qui impose le transfert de la compétence "Eau" des communes aux EPCI à la date du 1er janvier 2020.

#### II– La section de fonctionnement

##### **a) Généralités**

**Le budget de fonctionnement** permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

**La section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits, etc.)

#### **Pour notre Commune :**

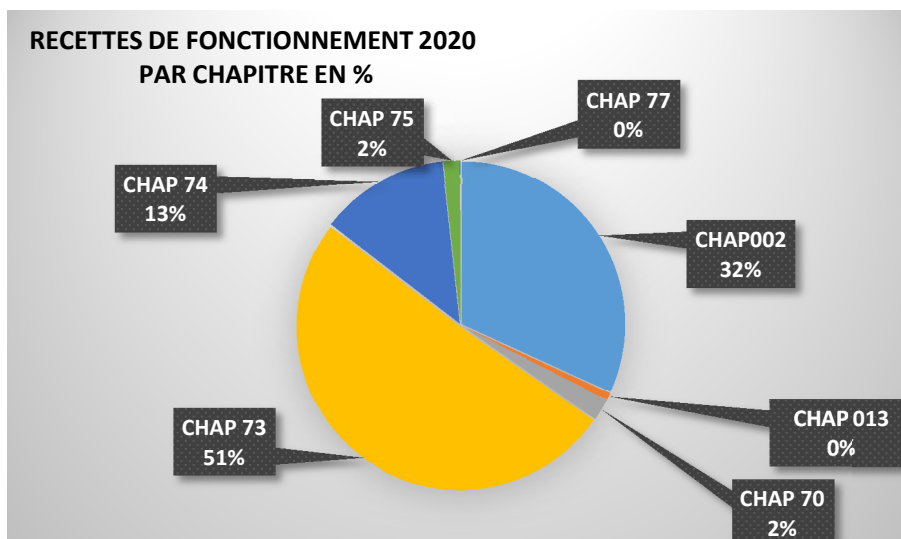
**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location du Foyer, loyers, etc.), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

**Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 703 620,00 €**

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2020
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>223 821,31€</b>
<b>013 - Atténuation de charges</b>	<b>5 000,00 €</b>
<b>70 - Produits des services</b>	<b>15 200,00 €</b>
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>357 100,00 €</b>

<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>90 099,00 €</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>12 050,00 €</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>349,69 €</b>
<b>Total</b>	<b>703 620,00 €</b>



Les recettes de fonctionnement des Communes ont fluctué du fait d'aides de l'Etat ; En augmentation en 2018 et en légère diminution en 2019.

CHAPITRE	2017	2018	2019
<b>074 - Dotations et participations</b>	<b>96 811,94 €</b>	<b>105 637,37 €</b>	<b>100 979,38€</b>
<b>Total</b>	<b>96 811,94 €</b>	<b>105 637,37 €</b>	<b>100 979,38€</b>

Il existe deux principaux types de recettes pour une Commune :

- Les impôts locaux et taxes 73 (2019 = 365 090,50 € et prévisionnel 2020 = 357 100,00 €) - Les dotations versées par l'Etat 74.

Il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition en 2020. L'évolution du produit fiscal sera limitée à l'évolution physique des bases.

**Le produit fiscal attendu pour 2020 est estimé à 295 599 €**

CHAPITRE	Base 2020	Taux	Produits 2020
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>1014 000 €</b>	<b>17.50%</b>	<b>177 450,00€</b>
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	<b>756 700 €</b>	<b>14.35%</b>	<b>108 586,00€</b>
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	<b>8 500 €</b>	<b>112.50%</b>	<b>9 563,00€</b>
<b>Total</b>	<b>1 779 200 €</b>		<b>295 599,00€</b>

Il n'y a pas eu d'augmentation des taxes depuis l'année 2017

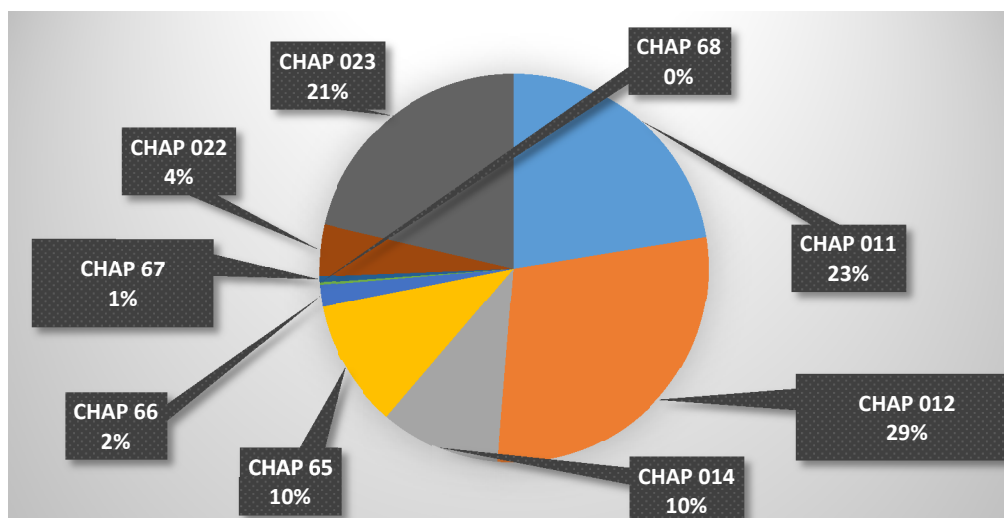
**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

**Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 703 620,00€**

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2020
011 - Charges à caractère général	157 500,00 €
012 – Charges du personnel administratif et technique	203 508,69 €
014 - Atténuation de produits	70 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	30 261,31 €
023 – Virement à la section d'investissement	150 100,00
65 - Autres charges de gestion courante	74 650,00 €
66 - Charges financières	12 500,00 €
67 – Charges exceptionnelles	3 600,00
68 – Dotations aux provisions	1 500,00
<b>Total</b>	<b>703 620,00 €</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 PAR CHAPITRE EN %**



**Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent.**

**III– La section d'investissement**

**a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou à long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat de biens immobiliers et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc.

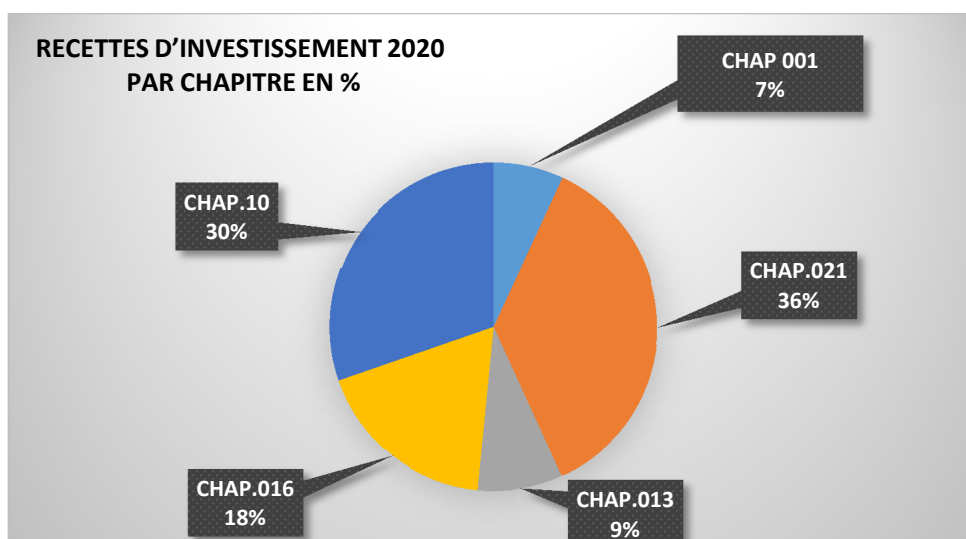
### **Le budget d'investissement de la Commune :**

**Les recettes d'investissement 2020 représentent 413 633€**

- **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2020
001 – Résultat d'investissement reporté	28 500,82 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	150 100,00€
010 - Immobilisations corporelles	125 352,18 €
013 - Subventions d'investissement	34 680,00 €
016 – Emprunts et dettes assimilées	75 000,00 €
<b>Total</b>	<b>413 633,00 €</b>

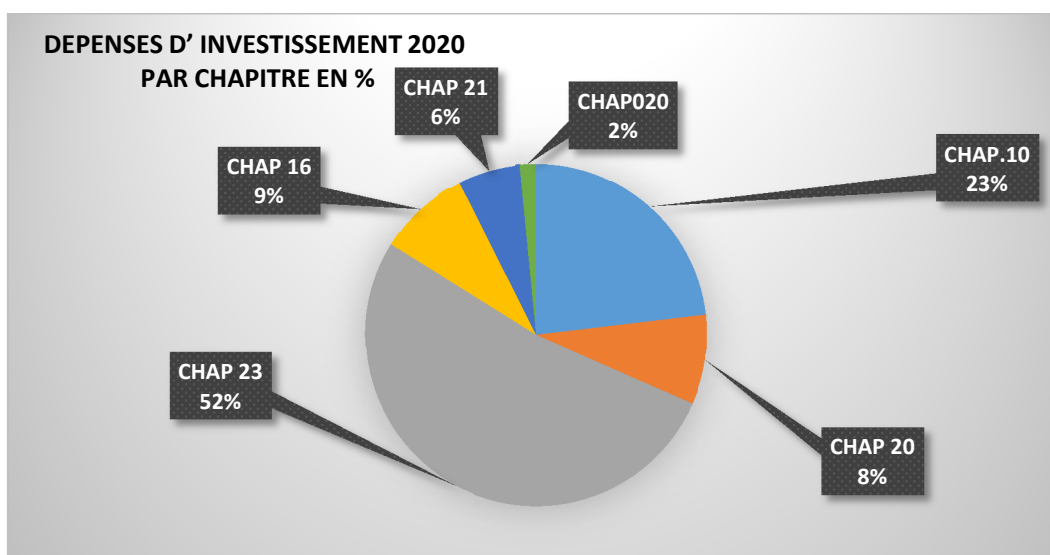


**Les dépenses d'investissement 2020 représentant 413 633 €**

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2020
020 - Dépenses imprévues	6 400,00 €
10 - Excédents de fonctionnement capitalisés	95 604,27 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	36 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	35 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	24 328,73 €
23 - Constructions	216 300,00 €
<b>Total</b>	<b>413 633,00 €</b>



Les principaux investissements pour cette année 2020 seront les suivants :

- PLU
- Columbarium
- Lampadaires indépendants (3) et ampoules led
- Ordinateurs (serveur, secrétariat + NAS) + tableaux d'affichage intérieur et extérieurs
- Toiture de la Poste.
- Réhabilitation de deux appartements au-dessus de la mairie.

***Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent.***

### **III- Etat de la dette**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la dette de la Commune se compose de 3 emprunts pour un encours de 199 766,62 €. Le taux moyen est de 4,06 %. L'annuité de la dette de ces trois emprunts pour 2020 s'élève à 36 707,16 € avec 8014,79 € d'intérêts et 28 692,37 € de remboursement de capital. Un emprunt de 75 000 € est prévu pour la réhabilitation des deux appartements situés au-dessus de la mairie.

### **EVOLUTION DU COEFFICIENT DE DESENDETTEMENT DE LA COMMUNE**

CHAPITRE	2016	2017	2018	2019
<b>Le coefficient d'endettement</b>	<b>1.181</b>	<b>0.658</b>	<b>0.466</b>	<b>0.423</b>

Le coefficient de désendettement est égal à l'encours de la dette rapporté aux produits réels de fonctionnement.

En 2019, le coefficient de désendettement est de 0.423 année (environ 5 mois), ce qui représente une très bonne situation financière de la collectivité.